

Comité Social Economique Eco - 3 jours

CSE001

Formation appelée « économique » dans l'article L2315-63 du code du travail, obligatoire pour les élus titulaires d'une délégation CSE dans les établissements d'au moins 50 salariés, ce dispositif vise à donner l'essentiel du mandat de la délégation. Il décrit ainsi les attributions qui sont variées, pluridisciplinaires et qui augmentent avec la taille des effectifs ainsi que leurs modalités obligatoires et recommandées. Ce dispositif est différent de celui spécifique aux attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, prévu avec d'autres modalités.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Se situer comme membre élu de la délégation du personnel au CSE dans son établissement
Connaître les attributions relatives à la délégation CSE selon les tailles d'effectifs et les moyens correspondants
Être acteur élu favorisant l'amélioration des conditions de travail et la bonne santé (physique, mentale et sociale) des travailleurs

Les + métier

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, les attributions concernent essentiellement la présentation à l'employeur des réclamations individuelles ou collectives (relatives aux salaires, à l'application du code du travail etc.). Puis à partir de 50 salariés, des missions s'ajoutent comme l'expression collective des salariés pour la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. De surcroît des attributions sociales et culturelles existent.



Public Visé

Elus à la délégation CSE (titulaires et possibles suppléants)
Tout salarié partenaire de la prévention des risques dans l'établissement



Pré Requis

Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître les points essentiels réglementaires à respecter pour la mise en place d'un CSE
Connaître les moyens essentiels de fonctionnement d'un CSE
Connaître les attributions générales d'un CSE et les acteurs de prévention avec qui interagir selon leurs missions
Préparer une analyse d'AT/MP pour en faire une exploitation à but de communication et de réflexion dans la démarche de prévention
Réaliser une enquête d'accident de travail type « arbre des causes »
Faire une description d'une situation de travail à risques pour en transmettre les informations factuelles à améliorer
Formuler des remarques sur un DUERP existant et proposer des améliorations
Connaître les moyens d'actions nécessaires ou possibles à mettre en place pour accomplir les diverses missions du CSE
Connaître les référents dépendants du CSE ou en lien avec le CSE et leurs rôles sur diverses situations
Connaître la documentation interne et les références bibliographiques à consulter sur les thèmes sociaux, économiques et environnementaux pour participer aux échanges sur ces politiques d'établissement
Appliquer des techniques d'entretien pour communiquer les réclamations d'un salarié envers l'employeur
Planifier un projet d'étude et rédiger l'ordre du jour de la réunion de restitution

Parcours pédagogique

Contexte réglementaire de mise en place d'un CSE :

Règles générales,
Accords

Les moyens généraux prévus pour le fonctionnement des CSE :

Organisation,
Ressources,
Droits en tant qu'élu

Attributions générales :

la gestion des réclamations des travailleurs,
le suivi de l'application du Code du Travail,
la protection sociale etc.
les partenaires acteurs de prévention internes et externes

Attribution particulière concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail :

Focus sur les référents de l'entreprise (SSCT, HSAS, Handicap etc.),
Visites et analyse de situation de travail,
Le DUERP

Moyens d'actions :

Consultations,
Avis,
Droit d'alerte,
Recours à l'expertise ou à la saisine etc.

Rôle économique, social et environnemental :

Les commissions,
Les budgets dont celui des ASC,
L'interprétation d'un bilan comptable, d'un BDESE, d'une PSCTE etc.

La communication en tant que représentant :

Les outils pour recueillir et transmettre
La gestion des réunions

Méthodes pédagogiques

Alternance de méthodes expositives (exposés magistraux, démonstrations...), interrogatives (à l'oral, par des activités « post-its meeting », « world café », etc.), actives et coactives (études de cas et exercices d'application, individuellement et en groupes)

Moyens pédagogiques

4 évaluations formatives dans la journée par QCM, études de cas, productions et mises en situation

Qualification Intervenant·e·s

Intervenant·e diplômé·e en formation CSE-CSSCT



Méthodes et modalités d'évaluation

4 évaluations formatives dans la journée par QCM, études de cas, productions et mises en situation

Modalités d'accessibilité handicap

L'occasion pour nous de vous rappeler que nous avons conscience que le handicap n'est pas forcément visible. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référente handicap Mme VIDAL Ludivine



Durée

21.00 Heures

Effectif

3 Jours De 1 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Marion LEGRY
Conseillère en développement de compétences

Tél. : 0645054938
Mail : marion.legry@forminprev.com